

Objet : Erratum à la circulaire n° 3957. Désignation dans des emplois vacants ou disponibles de directeur dans l'enseignement maternel, primaire et fondamental.

Réseaux : Communauté française.

Niveaux et services : Tous niveaux

Période : 2012

- Aux Chefs des établissements d'enseignement de plein exercice et de promotion sociale organisé par la Communauté française ;
- Aux directeurs(trices) des Centres de dépaysement et de plein air ;
- Au directeur du Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Communauté française ;
- Au directeur du Centre technique et pédagogique de l'enseignement de la Communauté française ;
- Aux directeurs des internats autonomes de l'enseignement organisé par la Communauté française.

<u>Circulaire</u>	Informative		
<u>Emetteur</u>	Administration	A.G.P.E.	
<u>Destinataire</u>	Tous niveaux	Réseau organisé par la Communauté française	
<u>Contact</u>			
<u>Document à renvoyer</u>	Formulaires en annexe et copie des attestations de réussite.		
<u>Date limite d'envoi</u>			
<u>Objet</u>	Désignation dans des emplois vacants ou disponibles – Appel Directeurs – Maternel, primaire et fondamental.		

Renvoi (s) :

Nombre de pages : 2

- annexes :

Mots clés : Appel – Directeur - Fondamental

Objet : Désignation dans des emplois vacants ou disponibles de directeur dans l'enseignement maternel, primaire et fondamental. Appel aux candidats.

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, un erratum à la circulaire n° 3957.

Puis-je vous demander de bien vouloir diffuser ces informations auprès des membres de votre équipe éducative concernés, en ce compris, les membres du personnel momentanément éloignés du service.

D'avance, je vous remercie pour votre collaboration.

Christian NOIRET,

Directeur général adjoint.

Erratum à la circulaire n° 3957

Contrairement à ce qui est indiqué dans la circulaire n° 3957, l'école annexée à l'Athénée royal « Thomas Edison » de Mouscron n'est pas une école fondamentale mais une école primaire.

Dès lors, en application de l'article 9 du décret du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de sélection, seuls les membres du personnel nommés dans une fonction de recrutement d'instituteur primaire ou d'instituteur primaire chargé des cours en immersion, de maître de morale, de maître de cours spéciaux, ou de maître de seconde langue peuvent être désignés dans l'emploi de directeur à l'école primaire annexée à l'athénée royal « Thomas Edison » de Mouscron (code 028).

Christian NOIRET,

Directeur général adjoint.